

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Certaines ressources peuvent être disponibles uniquement en anglais.

Appelez le **centre d'appels de Legal Aid BC** pour savoir s'il existe un Centre juridique pour les parents près de chez vous et si vous êtes admissible à ces services :

604-408-2172 (région du Grand Vancouver)
1-866-577-2525 (ailleurs en Colombie-Britannique)

Ou **contactez votre bureau local de Legal Aid BC**. Vous trouverez de l'information sur l'emplacement et les heures d'ouverture sur le site :

legalaid.bc.ca
(Cliquez sur Contactez-nous → Nos emplacements)

Centre juridique pour les parents

(Parents Legal Centre)

Un travailleur social vous a-t-il contacté au sujet de votre enfant ou de vos enfants ? Vous avez droit à des conseils juridiques gratuits.

Pour obtenir de l'aide supplémentaire (Get more help)



Centre juridique pour les parents

Appelez le Centre juridique pour les parents pour savoir si vous avez droit aux services d'un conseiller juridique et d'un avocat gratuitement :

1-888-522-2752 (1-888-LABC-PLC)

 **legalaid.bc.ca**
aboriginal.legalaid.bc.ca

  **@legalaidbc**

Publié sur le territoire traditionnel non cédé des peuples Salish de la Côte, qui comprend le territoire des nations x̱m̱məθḵw̱əy̱əm (Musqueam), Sḵw̱x̱wu7mesh (Squamish) et sə̱ilwətaʔ/ Selilwitulh (Tseil-Waututh).





Si un travailleur social vous contacte ou se rend à votre domicile, il se peut que vous fassiez l'objet d'une enquête.

Appelez maintenant pour savoir si vous avez droit aux services d'un **avocat** et d'un **conseiller gratuitement** par l'intermédiaire du Centre juridique pour les parents.



Qu'est-ce que le Centre juridique pour les parents ? (What is the Parents Legal Centre?)

Le Centre juridique pour les parents est un service fourni par Legal Aid BC.

Ce service est offert dès le premier contact avec un travailleur social.

Comment le Centre juridique pour les parents peut-il vous aider ?

(How can the Parents Legal Centre help you?)

Vous travaillerez avec un avocat et un conseiller pour vous aider à répondre aux préoccupations du travailleur social concernant la sécurité de vos enfants (protection de l'enfance).

Ensemble, ils peuvent vous aider à trouver des solutions qui vous conviennent, à vous et à votre famille.

L'avocat peut : (The lawyer can)

- vous donner des conseils juridiques sur la manière de résoudre les problèmes de protection de l'enfance le plus tôt possible
- vous représenter au tribunal et dans d'autres réunions en dehors du tribunal

Le conseiller peut :

(The advocate can)

- fournir de l'information et du soutien
- vous mettre en contact avec d'autres services, comme des services d'accompagnement et des services relatifs au logement
- vous accompagner à des réunions et à des rendez-vous

Avez-vous droit à ce type d'aide ?

(Do you qualify for this kind of help?)

Vous pourriez avoir droit à ces services si :

- vous ne travaillez pas déjà avec un avocat dans une affaire de protection de l'enfance
- vos revenus et vos actifs ne dépassent pas le plafond fixé
- vous êtes un parent, un tuteur ou une autre personne qui agit à la place du parent